

Saint Marcel d'Ardèche

le 29 novembre 2017

Madame le commissaire enquêteur,

Suite à l'enquête publique en cours concernant la révision du PLU sur la commune de Saint Marcel d'Ardèche, l'occasion m'est donnée de vous manifester mon profond désaccord concernant le retrait de la parcelle AR 152 de l'actuelle zone constructible.

J'ai hérité de ce terrain de mes parents ainsi que de la parcelle voisine AR 381 (sur laquelle j'ai construit en 1999 et réside toujours). Je souhaite transmettre cette parcelle à mes deux enfants, actuellement âgés de 13 et 17 ans afin de leurs offrir la possibilité s'y installer dans le futur comme j'ai pu le faire dans un passé proche.

Je me permets d'attirer votre attention et je vous invite à regarder au plus près la zone dans laquelle cette parcelle se situe. Elle est attenante au village ainsi que dans un quartier entièrement loti. Je vous rappelle qu'elle est entièrement desservie (eau, électricité, tout à l'égout, communication).

Je ne dispose d'aucune autre parcelle constructible et je trouve totalement injuste et arbitraire qu'une telle décision puisse aboutir.

En espérant que ma requête attirera toute votre attention et que la raison l'emportera, je vous prie d'agréer, Madame le commissaire enquêteur, mes sentiments les meilleurs.

François TERRASSE



François TERRASSE
La vieille grange
Chemin du Parot
07700 Saint Marcel d'Ardèche